

**CHRISTOPHE DUMAS**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon**

---

**UNION REGIONALE CFTC  
AUVERGNE RHONE-ALPES**

71 cours Albert Thomas  
69003 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels  
**Exercice clos le 31 décembre 2021**

---

# **UNION REGIONALE CFTC AUVERGNE RHONE-ALPES**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Comptes annuels - exercice clos le 31 décembre 2021**

Au conseil de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes

Nous rappelons que l'article 10 des statuts prévoit que : le trésorier est chargé d'établir et de présenter les comptes annuels au Bureau pour l'arrêté des comptes et de les présenter au Conseil pour l'approbation des comptes.

#### **I - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil, nous vous effectués l'audit des comptes annuels de l'organisation syndicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau en date du 16 mai 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisation syndicale à la fin de cet exercice.

#### **II – Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III – Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les « Autres informations » présentées en annexe.

L'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes a exposé, dans la note de l'annexe « événements significatifs survenus au cours de l'exercice », la survenance en 2020 de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui s'est poursuivie sur l'exercice 2021. Aussi et comme décrit dans cette note de l'annexe, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation sur les postes suivants : la valeur comptable des actifs et des passifs, la dépréciation des créances clients, la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, le chiffre d'affaires et autres produits, les subventions.

Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes, nous avons revu le caractère pertinent de ces informations.

Par ailleurs, l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes a présenté dans la note de l'annexe « engagements financiers et autres informations », les informations complémentaires spécifiquement prévues en matière d'organisations syndicales.

Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes, nous avons revu le caractère pertinent des informations spécifiquement prévues en matière d'organisations syndicales fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV – Vérification des documents adressés au conseil de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés au conseil de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le bureau nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil appelé à statuer sur les comptes.

#### **V – Responsabilités du bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes et plus largement des personnes constituant le gouvernement de l'organisation syndicale relatives aux comptes annuels**

Il appartient au bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes d'évaluer la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisation syndicale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'Union régionale CFTC Auvergne Rhône Alpes.

#### **VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

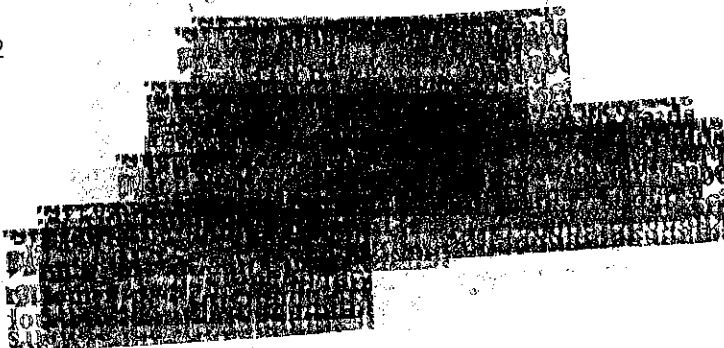
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champagne au mont d'or, le 18 mai 2022

Signé électroniquement le 18/05/2022 par  
Christophe Dumas

  
commissaire  
aux comptes



**UNION REGIONALE CFTC  
AVERGNE RHONE-ALPES**

71 cours Albert Thomas  
69003 LYON

**COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	341	341		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	671 141	72 669	598 472	614 915
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	24 653	18 324	6 329	9 700	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>696 135</b>	<b>91 334</b>	<b>604 801</b>	<b>624 615</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés	10 395		10 395	17 171	
Autres créances	156 310		156 310	96 972	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	317 287		317 287	316 929	
<b>DISPONIBILITES</b>	142 836		142 836	129 280	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 317		3 317	2 546
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>630 145</b>		<b>630 145</b>	<b>562 898</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>1 326 281</b>	<b>91 334</b>	<b>1 234 947</b>	<b>1 187 513</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

## ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	507 306	507 306
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	430 395	427 478
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 046</b>	<b>2 917</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>940 747</b>	<b>937 701</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>940 747</b>	<b>937 701</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	146 712	159 185	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 648	8 608	
Dettes fiscales et sociales	98	89	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	140 742	81 930	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>294 200</b>	<b>249 812</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 234 947</b>	<b>1 187 513</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 046,05	2 917,04	
(1) Dont à moins d'un an	160 284	103 206	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			



# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

12 mois

12 mois

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	276 247	157 938
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	163 793	164 721
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	1	1
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>440 041</b>	<b>322 659</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	408 571	289 499
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 636	5 750
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	20 390	20 530
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	4	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>434 600</b>	<b>315 779</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>5 440</b>	<b>6 880</b>
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		14
	Intérêts et produits financiers	409	369
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 752	2 974
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(2 343)</b>	<b>(2 591)</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)</b>		<b>3 097</b>	<b>4 289</b>
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	77	
	Charges exceptionnelles	30	1 283
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>47</b>	<b>(1 283)</b>
Charges exceptionnelles	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés	98	89
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>440 526</b>	<b>323 042</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>437 480</b>	<b>320 125</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>3 046</b>	<b>2 917</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 234 947** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **440 526** euros et un total **charges** de **437 480** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **3 046** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	341		170		170	341
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>341</b>		<b>170</b>		<b>170</b>	<b>341</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	671 141					671 141
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	1 307		7 165		7 165	1 307
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	44 541		16 319		37 512	23 347
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>716 988</b>		<b>23 484</b>		<b>44 677</b>	<b>695 794</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>717 329</b>		<b>23 654</b>		<b>44 847</b>	<b>696 135</b>

# Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	341	170	170	341
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>341</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>341</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	56 226	16 443		72 669
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	763	8 677	8 416	1 025
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	35 384	10 450	28 534	17 299
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>92 373</b>	<b>35 570</b>	<b>36 950</b>	<b>90 993</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92 714</b>	<b>35 740</b>	<b>37 120</b>	<b>91 334</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 395	10 395	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	156 310	156 310		
Charges constatées d'avances	3 317	3 317		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>170 023</b>	<b>170 023</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	146 712	12 796	53 104	80 812
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 648	6 648		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	98	98		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	140 742	140 742			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>294 200</b>	<b>160 284</b>	<b>53 104</b>	<b>80 812</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		12 463			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		6 141	(6 141)	-100,00
Autres créances	147 491	90 237	57 255	63,45
<b>TOTAL</b>	<b>147 491</b>	<b>96 377</b>	<b>51 114</b>	<b>53,04</b>

--

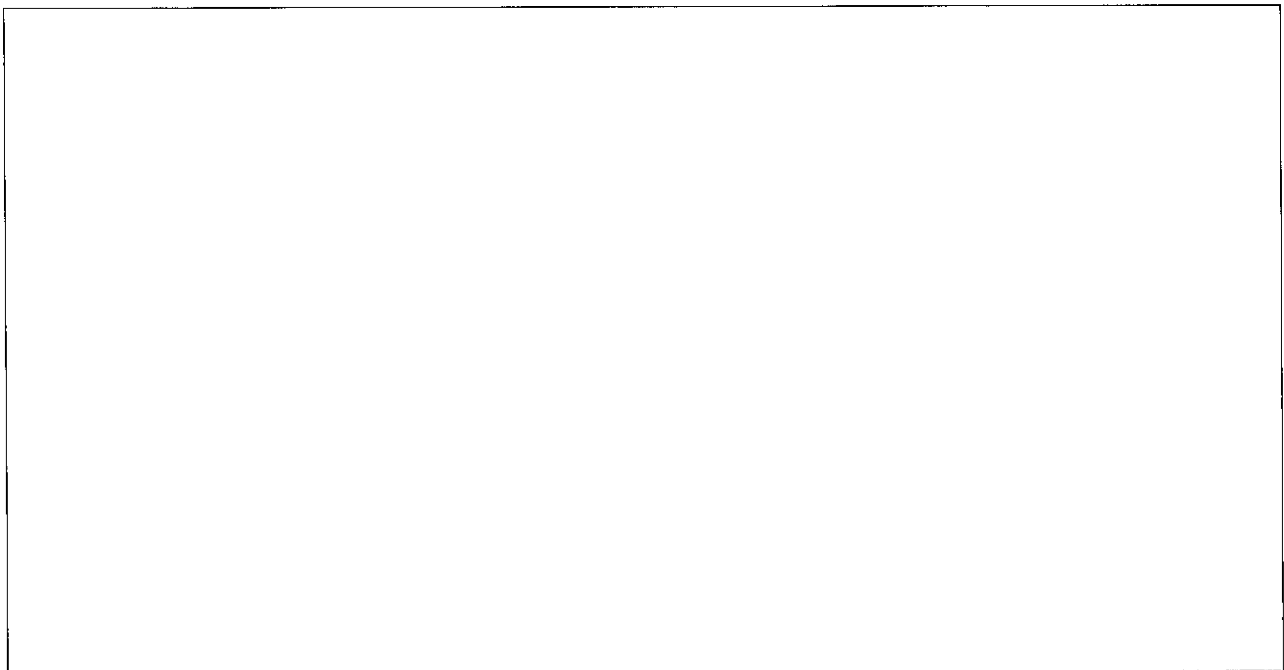


## Produits à recevoir (détail) au 31/12/2021

Libellé	Montant
PAR - VIREMENT DE INSTITUT CFTC SBS CPH 19-21/10/2	4 696
PAR - Solde Carsat 2021	16 310
PAR - AGFPN 2021 AC3	23 283
PAR - Solde subvention ISF 2021	65 070
PAR - Produits à recevoir ADSA 2021	10 000
PAR - Fonds supp CONF 2021	28 113
PAR - DAT CA 5 ans Soc vert - 2021	20
<b>Totalisation</b>	<b>147 491</b>

## Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	106	115	(9)	-7,83
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 075	2 335	1 740	74,50
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	140 742	81 930	58 812	71,78
<b>TOTAL</b>	<b>144 923</b>	<b>84 381</b>	<b>60 543</b>	<b>71,75</b>



## Charges à payer (détail) au 31/12/2021

Libellé	Montant
FNP - Novelis conseil 2021	2 887
FNP - RAPPORT AGFPN 2021 NOVELIS	408
FNP - RAPPORT AGPN 2021	780
Intérêts C.N.E. 1	106
CAP REVERS UD	12 000
CAP CESER	2 577
CAP UD VENTE	25 560
CAP UD FORMATION	28 210
CAP UD RENFOR	9 065
CAP UD CNAM	6 200
CAP UD LAE	19 596
CAP UD CARSAT	34 564
AAE	2 970
<b>Totalisation</b>	<b>144 923</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	3 317	2 546	772	30,31
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>3 317</b>	<b>2 546</b>	<b>772</b>	<b>30,31</b>

--

## Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2021

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - CHARGES PKG 1TR2021			1 903		
CCA - CHARGES BUREAUX 1TR2021			193		
CCA - Saveur express'o - ENTRETIEN FONTA			82		
CCA - SAUVEGARDES SITE INTERNET 201			816		
CCA - ASS LOCAUX 01/04/20 31/03/21			48		
CCA - ASS VEHICULES 01/04/20 31/03/21			80		
CCA - OVH 27/11/21 26/10/22			66		
CCA - ZOOM 05/11/21 04/11/22			131		
<b>Totalisation</b>			<b>3 317</b>		

# Annexe libre

Etat exprimé en euros

## **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

### **Approche simplifiée ciblée de l'impact de l'épidémie de Coronavirus sur l'activité de l'entreprise :**

=>Impacts de l'événement sur les charges et les autres produits à raison des éléments qui sont directement liés à l'événement et qui n'auraient pas été encourus ou constatés si l'événement n'avait pas eu lieu :

Report d'échéances :

- L'union régionale CFTC AUVERGNE RHONE-ALPES n'a bénéficié d'aucun report d'échéance.

Mesures de soutien (fonds de solidarité, aides de la métropole, indemnisation du chômage partiel) :

- L'union régionale CFTC AUVERGNE RHONE-ALPES n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Par ailleurs, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation sur les postes suivants : la valeur comptable des actifs et des passifs, la dépréciation des créances clients, la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, le chiffre d'affaires.

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

### **Ressources à retenir pour la détermination des seuils**

Le décret relatif aux seuils de certification des comptes des organisations syndicales prévoit que les organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 euros sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.

*« Sont pris en compte pour le calcul des ressources (...) le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant les cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail ».*

Le présent tableau permet une lecture directe sur la situation de l'Union Régionale en regard des obligations découlant des seuils prévus.

# Annexe libre

Etat exprimé en euros

<b>Ressources de l'année</b>	<b>2021</b>
Cotisations reçues	16 706 €
- reversement de cotisations	
Subventions reçues	163 793 €
Autres produits d'exploitation perçus	259 540 €
Produits financiers perçus	409 €
<b>Total des ressources</b>	<b>440 448 €</b>

## Fait générateur des ressources

Les ressources sont prises en compte à partir des encaissements au 31 décembre 2021 pour les cotisations, et selon l'engagement des actions menées au 31/12/2021 pour les autres produits et subventions d'exploitation.

## Contributions publiques de financement

- sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « *fonds dédiés aux contributions publiques de financement* » :NEANT
- fonds inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent, provenant de contributions de financement, et utilisés au cours de l'exercice :NEANT
- dépenses restant à engager, financées par des contributions et inscrites au cours de l'exercice en « *engagements à réaliser sur contributions de financement* » :NEANT
- fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices :NEANT
- existence de conditions résolutoires liées aux contributions publiques de financement :NEANT.

## Actions de solidarité de l' Union Régionale

Constitution des provisions dotées en cours de l'exercice, en précisant la qualité des bénéficiaires prévus par les statuts :NEANT

Reprise sur l'exercice en distinguant les montants utilisés et non utilisés :NEANT

Variation de ces provisions en distinguant les montants à l'ouverture et à la clôture ainsi que les variations de l'exercice :NEANT

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### **Contributions en nature**

- nombre de personnes mises à disposition, fonction et durée :NEANT
- nature et identification des biens : Locaux et aménagements immobiliers

### **Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble**

Les organisations syndicales qui appliquent la méthode B de l'article L. 2135-2 du code du travail doivent intégrer dans l'annexe de leurs comptes, les éléments relatifs aux personnes morales appartenant

au périmètre d'ensemble défini par ledit article, conformément aux dispositions du règlement de l'ANC

relatif aux modalités d'applications de l'article L. 2135-2 NEANT

### **Liste des organismes paritaires auxquels participe l'Union Régionale**

- PARITARISME : FONGECIF, AGEFOS, OPCALIA, CESER

**Dettes garanties par des suretés réelles : NEANT**